

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet d'ordre du jour

Lundi 28 mars 2022 (10:00 – 13:30 CET)

Zoom / Radisson Collection Hotel, Grand Place Bruxelles (Hybride)

Interprétation en EN, ES, FR

09h30 *Café de bienvenue*

10h00 **Bienvenue du Président, Sean O'Donoghue**

10h05 **Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (25.01.22)**

10h10 **Points d'action**

- État d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations

10h15 **Observatoire européen des marchés de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA)**

- Présentation de la mise en œuvre du programme de travail annuel et mise à jour des études suggérées par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et prochaines étapes

10h45 **Fond Européen pour la Pêche et l'Aquaculture Maritimes (FEAMP)**

- Présentation des programmes nationaux par représentants des États membres (à confirmer)
- Échange de vues et prochaines étapes

11h15 *Pause*

11h30 **Groupe de Discussion sur le Tourteau**

- Échange de vues sur la réponse à l'avis sur la production et la commercialisation du tourteau dans l'UE avec un représentant de la Commission (à confirmer)
- Prochaines étapes

11h50 **Obligation de débarquement**

- Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat
- Examen de projet d'avis et prochaines étapes

12h30 **Plans de production et de commercialisation**

- Présentation des modifications potentielles pour mettre à jour les lignes directrices et les bonnes pratiques du MAC par Pim Visser (VisNed) et Javier Ojeda (FEAP)
- Échange de vues et prochaines étapes



12h50 Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE

- Examen de la position officielle avant les réunions du CSTEP
- Échange de vues et prochaines étapes

13h10 Politique commune de la pêche et organisation commune des marchés

- État d'avancement de l'adoption d'avis - information
- Échange de vues et voie à suivre

13h20 AOB

13h25 Résumé des pointes d'action

13h30 Fin de la réunion

Déjeuner buffet

DRAFT



Version annotée

Type	Point	Antécédentes	Objectif	Documents
Décision	EUMOFA	La COM adopte un programme de travail pour l'EUMOFA, qui détermine les études de cas entreprises. Le 10 septembre 2020, le MAC a adopté d'avis suggérant des sujets pour de futures études de cas. Dans le cadre du PT de A6, le MAC s'est engagé à adopter d'avis sur le programme de travail de l'EUMOFA, y compris des suggestions sur les espèces dans les analyses de la structure des prix et dans les analyses thématiques.	Présentation et échange avec le représentant com (DG MARE) sur la mise en œuvre du programme de travail. Mise à jour sur les études de cas suggérées par MAC. Décision sur la voie à suivre (p. ex., avis et suggestions de nouveaux sujets pour les études de cas)	- Avis sur les études EUMOFA
Décision	Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture maritimes	L'EMFAF est le principal moyen de fournir un soutien financé par des fonds publics à l'industrie des produits de la mer. En 2018, le MAC a adopté un avis sur la proposition législative de la COM. MAC surveillait en permanence l'évolution de la législation. Dans le cadre du PT de A6, le MAC s'est engagé à adopter d'avis sur les objectifs et la mise en œuvre des programmes nationaux préparés par les États membres et approuvés par la COM.	Présentation et échange avec les représentants des États membres pour une meilleure compréhension des programmes nationaux par les membres. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi des développements, aucun).	
Information	Tourteau	Le 8 octobre 2021, le MAC, le NSAC et le NWWAC ont adopté des avis sur la production et la commercialisation du tourteau dans l'UE. Cet avis est le résultat des travaux préparés par le Groupe de discussion conjoint sur le tourteau. Le 16 novembre 2021, la COM a envoyé une lettre de réponse.	Échange de vues avec le représentant de la COM (DG MARE) sur la réponse à l'avis sur la production et la commercialisation du tourteau dans l'UE.	- Avis
Examen du projet d'avis	Obligation de débarquement	La COM rend compte chaque année de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement sur la base de la transmission d'informations par les États membres,	Examen, paragraphe par paragraphe, du projet de texte.	- Avis 2019 - Avis 2020

		<p>les conseils consultatifs et d'autres sources pertinentes. MAC a fourni des avis sur les rapports de 2019 et de 2020. Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à adopter d'avis sur la mise en œuvre de 2021. Les questions particulièrement importantes comprennent les impacts socio-économiques sur la consommation et les marchés, les mesures de surveillance des débarquements sur les marchés aux poissons / criées aux enchères, les infractions détectées lors du débarquement / de la commercialisation. Comme l'a déterminé un point d'action de la réunion du 25 janvier 2022, le Secrétariat a distribué un questionnaire aux membres.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Compilation des réponses (par email) - Projet d'avis (par e-mail)
Examen des modifications potentielles	Plans de production et de commercialisation	<p>Dans le cadre du FEAMP, les OP peuvent élaborer des plans de production et de commercialisation qui aident les pêcheurs et les agriculteurs à mettre en œuvre une gestion durable et une canalisation efficace de leurs produits pour répondre aux exigences et aux opportunités du marché. En 2018, le MAC a élaboré des lignes directrices et des bonnes pratiques. Comme l'a déterminé un point d'action de la réunion du 25 janvier 2022, Pim Visser (VisNed) et Javier Ojeda (FEAP) ont préparé des modifications potentielles.</p>	Examen des modifications éventuelles aux lignes directrices et aux bonnes pratiques du MAC.	- Lignes directrices et bonnes pratiques
Examen du projet de position	Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE	<p>Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à collaborer avec le CSTEP, notamment sur l'AER. Le MAC a accepté la participation du président du GT1 et du secrétaire général en tant qu'observateurs actifs aux réunions du CSTEP.</p>	Préparation de la position officielle aux réunions du CSTEP (par exemple, utilisation des données du Protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre, calcul de l'amortissement du capital)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport - Calendrier du CSTEP

Information	Politique commune de la pêche et organisation commune des marchés	L'OCM doit fournir des rapports sur l'application du règlement OCM et du règlement PCP au plus tard le 31 décembre 2022. La COM a lancé des consultations ciblées. Le Secrétariat a distribué des questionnaires. Sur la base des commentaires reçus, le Secrétariat a préparé des propositions de projets d'avis. L'ébauche de l'avis a été examinée lors de réunions extraordinaires en février 2022. De nouvelles versions du projet ont été distribuées par procédure écrite.	Informers les membres de l'état d'avancement des procédures d'adoption.	<ul style="list-style-type: none">- Consultation ciblée sur le règlement OCM- Consultation ciblée sur le règlement PCP
-------------	---	---	---	---

DRAFT